

Centre 0311348X
EM 0311117W
EE 0310514R

Diagnostiquer les sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents

Ecoles et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) à Gourdan-Polignan (Haute-Garonne).

Résultats

Le 2ème Plan national santé environnement 2009-2013 prévoit à son action 19 l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé. Les aires de jeux et espaces verts attenants sont également concernés.

Cette démarche est désormais traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est menée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

* *
*

Dans le cadre de la phase « expérimentale » préalable au déploiement de la démarche « Etablissements sensibles » à l'échelle du territoire métropolitain, des diagnostics de sols ont été réalisés sur les écoles et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) à Gourdan-Polignan (Haute-Garonne).

Ces diagnostics ne concernent pas la caractérisation des pollutions anciennes susceptibles d'être présentes dans le sous sol et les sols mais ont vocation à identifier les éventuelles situations pour lesquelles une prise en charge sanitaire et/ou des mesures de gestions sont nécessaires.

L'Ecole et le CFA sont concernés par les diagnostics car les études documentaires menées par le BRGM ont montré que ces établissements accueillant des enfants et adolescents sont construits sur (CFA) ou tout contre (Ecole) l'emprise d'une ancienne fabrique de tannins. Les polluants susceptibles d'être « traditionnellement »

retrouvés au niveau de tels sites industriels anciens sont les métaux, les alcools, les composés phénoliques et les hydrocarbures.

- Les métaux et certaines substances organiques lourdes comme les dérivés des goudrons (HAP) sont des polluants qui restent dans les sols. Un aménagement comme un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact avec ces sols. En l'absence d'un tel aménagement (sols à nu), ce sont essentiellement les jeunes enfants qui sont vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler. Pour les écoles maternelle et primaire, ces diagnostics étaient pertinents (présence d'enfants en bas âge). Pour le Centre de Formation d'Apprentis, (adolescents) ces diagnostics ne se justifiaient pas.
- Les hydrocarbures, les alcools et les composés phénoliques sont des polluants en partie volatils qui peuvent se retrouver sous forme de vapeurs sous les fondations, dans les vides sanitaires, voire dans l'air ambiant respirés des bâtiments. Les populations concernées sont, non seulement les enfants, mais aussi les personnels fréquentant ces locaux.

Après une visite approfondie de l'établissement et une compilation des archives et plans de construction des établissements, une campagne de prélèvements et des analyses des sols et des gaz sous les dallages ont été réalisées en août 2009 afin de contrôler la présence éventuelle de ces polluants.

Les résultats des diagnostics

Des traces de toluène et de phénol (composés aromatiques) ont en effet été détectées dans les gaz sous les dallages et dans les gaz de sol du Centre de Formation d'Apprentis. Les concentrations en toluène et en phénol mesurées n'ont pas mis en évidence de pollution particulière et restent très inférieures aux limites acceptables.

Si l'on excepte les teneurs dans les sols en plomb, zinc et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), marquant localement l'activité humaine (remblais, transports, fumées, etc.) des environnements urbains, et montrant des valeurs inférieures aux limites acceptables, la qualité des sols des établissements diagnostiqués est similaire à celle des autres établissements expérimentaux de la Haute-Garonne et à celle de l'échantillon « témoin » prélevé hors du périmètre de l'emprise de l'ancienne fabrique de tannins.

Conclusion

Les résultats des diagnostics ne montrent pas de problème particulier. La présence d'un ancien site industriel sous et contre l'Ecole et le CFA est sans influence sur la qualité du milieu de vie des enfants, adolescents et personnels fréquentant le site.

6. Conclusion de la phase 2 – Classement des ETS

Les mesures, analyses et recherches documentaires effectuées dans le cadre des phases 1 et 2 de la démarche d'expérimentation sur les écoles (maternelle et primaire) et le CFA à GOURDAN-POLIGNAN montrent que la qualité des milieux d'exposition est compatible avec les usages des ETS pour les populations sensibles concernées.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment.

Par conséquent, nous proposons donc de classer les écoles et le CFA de GOURDAN-POLIGNAN en catégorie B : ETS nécessitant la mise en place de mécanismes permettant la conservation de la mémoire : *les diagnostics ont démontré la présence de teneurs / concentrations anormales mais les aménagements permettent de couper / protéger l'exposition des populations aux pollutions potentiellement présentes dans les sols.*

Ces mécanismes de conservation de la mémoire ont pour objectifs :

- 1) de prévenir toutes expositions futures dès lors que la configuration de l'ETS serait modifiée ;
- 2) de prendre en compte les zones anormales dans le cadre de projet de réaménagements futurs (changements d'usages et gestion des terres à terrasser).